

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX

Lizy-sur-Ourcq, le 21 Janvier 2010



☎ 01 60 01 70 35

Fax 01 60 01 72 84

Internet : <http://www.lizy-sur-ourcq.com/>

e-mail : contact@lizy-sur-ourcq.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2010

L'an deux mil dix et le vingt et un janvier, à vingt heures quarante cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MICHAUX, Maire.

PRESENTS : M. MICHAUX – M. RANZONI – M. FOSSE – M. CALMET – MME HERPSONT – MME CONAN – MME COURTIER – MME KOUTOUAN – MME KRAMCZYK – M. NEUSCHWANDER – M. PERCHET – MME PIQUOT – MELLE ROGE – M. SEVILLANO – M. TOUPRY – MME WAGNER.

POUVOIRS : MME GALINIER à M.CALMET – MELLE THURIN à MME WAGNER.

ABSENTS NON EXCUSES : M. BLAISE – MME DARQUIN – M. MAPPELLI – M. MIGEOT – M. WEHREL.

Madame Nicolle CONAN a été nommée secrétaire.

Lecture faite du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2009 par Monsieur MICHAUX :

Madame GALINIER a demandé une modification concernant l'occupation des salles, à savoir, précision sur les modalités financières.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour.

Finances – Personnel – Vie économique :

1) Signature du marché de maîtrise d'œuvre/Architecte du patrimoine pour les travaux de restauration du clocher de l'église Saint Médard :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux commenceraient l'an prochain et que la subvention serait reportée sur 2 ans.

D'où la délibération :

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la désignation d'un Maître d'œuvre/Architecte du Patrimoine, pour les travaux de restauration du clocher de l'église.

La consultation donnera lieu à la réalisation d'un marché à bons de commande, conclu pour un montant d'honoraires maximum de 90 000 euros HT et pour une durée de 4 ans.

Le choix de l'attributaire effectué par la personne responsable du Marché, s'est porté sur la proposition de l'ATELIER TICH0 - 77400 GOUVERNES.

Les prestations seront rémunérées de la façon suivante :

1/ ETUDES PRELIMINAIRES, DIAGNOSTICS : montant forfaitaire HT : 900 €

2/ MISSIONS APS à AOR et mission OPC : la rémunération sera calculée suivant les taux ci-dessous :

Montant des travaux en euros HT			
	De 0 à 100 000 €	De 100 001 à 200 000 €	supérieur à 200 000 €
Missions de base	10,4 %	10 %	9,4 %
Mission OPC	0,3 %	0,3 %	0,3 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil Municipal :

Approuve le choix de la personne responsable du Marché,

Autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer le marché désigné ci-dessus et tout document y afférent.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

2) Convention d'utilisation des espaces sportifs avec l'Office Intercommunal des Sports du Pays de l'Ourcq – Année 2009/2010 :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Lizy sur Ourcq, est propriétaire et gestionnaire des espaces sportifs (gymnase Michel Chavatte, salle de danse, cour de l'école Claude Monet, salle du Parc, salle Maison Rouge et le stade Etienne Cortot) et met à disposition de l'Office Intercommunal des Sports du Pays de l'Ourcq (O.I.S.) l'ensemble de ses équipements et ce à titre gratuit.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler la convention d'utilisation des espaces sportifs précités avec l'O.I.S. pour l'année 2009/2010.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer au nom de la Commune, ladite convention avec l'O.I.S.

3) Décision modificative budgétaire n° 4 :

Dans le cadre de la journée complémentaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de M14,

Vu le budget de la Ville,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2009 comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 022 :

Article 022 + (plus) 1.00 €

Chapitre 011 :

Article 61524 – (moins) 1.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise la décision modificative comme indiquée ci-dessus.

4) Subvention chorale orchestre de Bernard Mesnil :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'à l'occasion de son 35ème anniversaire, le 22 mai 2010, la chorale orchestre de Bernard Mesnil souhaite bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €

Compte tenu de l'engagement de Monsieur Mesnil au service de la jeunesse, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après vote à main levée,

Autorise, par 10 voix pour, 8 voix contre, le versement d'une subvention exceptionnelle à la chorale orchestre Bernard Mesnil d'un montant de 500 €

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

5) Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet – 26 heures :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Bruno HOCHEDÉ a pris les fonctions au poste de chef de Police Municipale.

Dans le service, Madame Nathalie NKOUKA, secrétaire à mi-temps et Madame Angélique LEFÈVRE, ASVP, font le travail d'administration.

Pour augmenter la présence plus importante des agents en ville, le temps de présence de la secrétaire de police, Madame NKOUKA, passera à 26 heures.

D'où la délibération :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de continuer à décharger les agents de la police municipale d'une partie de leur travail administratif, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet, soit 26 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

Décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet soit 26 heures hebdomadaires, à compter du 1er février 2010.

De modifier le tableau des effectifs.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

6) Approbation du règlement intérieur des services (règlement ci-annexé) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de règlement intérieur des services. Celui-ci a été transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de Seine et Marne pour avis.

Ce règlement est destiné à tous les agents de la Commune, pour les informer au mieux sur leurs droits mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Après avoir fait lecture du document, Monsieur le Maire informe que le CTP, en date du 22 décembre 2009, a donné un avis favorable avec cependant quelques précisions à y apporter.

Monsieur le Maire confirme que ces remarques ont été prises en compte et propose aux membres du conseil d'approuver ce règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

Approuve le règlement intérieur du personnel de la commune de Lizy sur Ourcq à compter du 1er février 2010, comme joint en annexe.

Décisions du Maire :

7) Décisions du Maire prises en application d'une délibération du Conseil municipal - cf. délibération du 10 avril 2008 :

8)

Date de la décision	N° de la décision	Observations (L2122-2)	Durée du contrat	Coût de la prestation TTC
11/01/2010	01/2010	Réfection d'une entrée, Zone industrielle sur la route d'Ocquerre par la Société : EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS Direction Paris Nord Est Route de Barcy 77122 MONTHYON		2 894,62 €
11/01/2010	02/2010	Réfection de trottoir rue du Canal par la Société : EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS Direction Paris Nord Est Route de Barcy 77122 MONTHYON		2 828,54 €
11/01/2010	03/2010	Fourniture de sel par la Société : EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS Direction Paris Nord Est Route de Barcy 77122 MONTHYON		2 210,80 €

Date de la décision	N° de la décision	Observations (L2122-2)	Durée du contrat	Coût de la prestation TTC
11/01/2010	04/2010	Fourniture de produits d'entretien pour la voirie communale auprès de la Société : PM INDUSTRIE ZA LAVOISIER 2 RUE LEBON 77220 PRESLES EN BRIE		2 619,24 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu d'autres petites dépenses pour l'instant.

8) Questions diverses :

- Subvention exceptionnelle solidarité séisme Haïti à la Fondation de France :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, d'aider la population Haïtienne, suite au séisme du 12 janvier 2010, par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à la Fondation de France.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, par 17 voix pour et 1 abstention,

Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Fondation de France.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

Informations diverses :

Remerciements aux équipes techniques pour le salage mi-décembre, dès 3 h ½ du matin.

Commission d'Appel d'Offres pour le renouvellement du marché des assurances :

Le 8 février 2010 à 16 heures : ouverture des plis.

Le 17 ou 18 février 2010 : choix du candidat (date et heure à préciser).

Remboursement de 1 257,76 € par l'assurance Semeuse Conseil suite aux dégâts des eaux survenus à l'école Henri Dès le 28/10/2009.

Correspondances diverses :

Remerciements des familles suite aux décès de Messieurs CHERABTA et LESSARD, de Mesdames MAURICE et SIMON.

Remerciements pour colis de fin d'année et vœux 2010 de :

- Monsieur et Madame Paul GOURDE
- Madame Odette BRUNELET

Remerciements du Syndicat Intercommunal pour les lycées du Canton de Dammartin-en-Goële pour la participation aux frais de fonctionnement du gymnase du lycée de Longperrier.

Carte de vœux du cabinet d'architecture de Monsieur Jean-Baptiste CARRERE à Meaux.

Courrier de l'INSEE indiquant la population au 1er janvier 2010 : 3 591 habitants.

Courrier de Monsieur SEVILLANO, Conseiller municipal, informant que des membres du CAL Tennis souhaiteraient savoir quand seront prévus les travaux de rénovation du court n° 3.

Monsieur le Maire répond que pour l'instant, on ne peut pas intervenir sur le court de tennis, des choses bien plus importantes sont à faire notamment la toiture du club house. Il faudra peut être par la suite le refaire complètement (étude à prévoir).

Monsieur le Maire demande que les réponses soient données pour la cérémonie des annonceurs du 25/01/2010.

Madame GALINIER fait savoir, par courrier, que le service public de l'information touristique resterait sur Lizy. L'Assemblée Générale du syndicat d'initiative du 30 janvier 2010 décidera si son action culturelle doit continuer sur Lizy.

Le Syndicat d'Initiative va signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq pour que la transition se fasse pour le 31/01/2011.

Travaux en cours :

- HLM : l'éclairage square du Menton est pratiquement terminé ; sur deux mâts, les platines sont hors service. Les plots en béton sont coulés sur le terrain de boules, en attente de la pose des mâts.
- Collège : à partir de lundi 25 janvier 2010, tranchées et enfouissement des câbles électriques, possibilité de finir la partie centrale du trottoir le long du bâtiment de Gaulle.
- Ruelle des Morts : effondrement 1,5 m et 2,4 x 2 m. Tranchée de gaz, conduite visible. Tranchée contiguë à la canalisation d'EP. Curage de la canalisation d'eau pluviale prévu et passage de la caméra prévu dans la semaine 4.
- Effondrements au cimetière : causés par la sécheresse et le ravinement, les ouvriers de la commune ont rebouché de nombreux endroits.

Prochaine commission : le 19 février 2010 à 20 h 30, commission des finances et des travaux.

Prochains conseils : le 8 mars 2010 à 20 h 45 : Débat d'Orientation Budgétaire.

Le 25 mars 2010 à 20 h 45 : Vote du budget.

Madame WAGNER signale que sa convocation pour le Conseil Municipal a été mise dans sa boîte à lettre lundi 18 janvier 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 25.

Le secrétaire,
Nicolle CONAN